

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

Séance du Conseil municipal ordinaire du 4 avril 2024

**Objet : Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de chargé d'accueil au Centre Social Andrée Chedid.**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Seydi BA – Marilynne HERLIN – Renaud LERUDE – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Kathy GUERCHE – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCIO

**ETAIENT REPRESENTES**

- Monsieur Ramzi HAMZA est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Monsieur Houcine TROUKY est excusé et représenté par Alain GIRARD.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Stéphanie BARRÉ-PIERREL.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard et donne pouvoir à Philippe BOURIACHI  
Arrivée de Madame GUERCHE à 22h00 (Point 5.9 – Prime exceptionnelle au personnel du Centre Municipal de Santé).

- Madame Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER est arrivée en séance à 19h19 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Noëline TANFOURI est arrivée en séance à 19h23 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Seydi BA est arrivé en séance à 19h26 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Frank-Eric BAUM est arrivé en séance à 19h29 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER a quitté la séance à 22h00 (Point n° 5.10) et a donné pouvoir à Noëline TANFOURI.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

**Objet : Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de chargé d'accueil au Centre Social Andrée Chedid.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-8 et L.332-14 ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le tableau des emplois permanents et des effectifs du personnel communal, adopté par délibération n°D-FIN-2023/035 du 9 février 2023 relative au budget primitif 2023 – approbation du budget principal de la ville ;

**VU** la délibération n° DRH-2023/563 du 30 novembre 2023 relative à la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un poste permanent de catégorie C, du cadre d'emplois des adjoints administratifs, pour assurer les fonctions de chargé d'accueil au centre social Andrée Chedid à temps complet, dont les missions principales sont :

- l'accueil, l'information et l'orientation des usagers ;
- la gestion des inscriptions aux activités proposées par le centre social ;
- le suivi administratif des activités proposées (salles, fréquentation...) ;
- le soutien organisationnel auprès des équipes du service (inventaire du matériel, commandes...) ;

### **APRÈS DÉLIBÉRATION :**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de créer un poste permanent de chargé d'accueil au centre social Andrée Chedid à temps complet sur cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C.

**ARTICLE 2 : MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.

**ARTICLE 3 : DIT** que, dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale, il serait fait appel à un contractuel de catégorie C dans les conditions fixées aux articles L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012.

**ARTICLE 5 : DIT** que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

**ARTICLE 6 : DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

**ARTICLE 7 : PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Melun, ou par voie dématérialisée sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 04-04-2024.

**Pour extrait conforme**  
**Imène SOUID**  
**Maire d'Orly**

Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	30
Représentés	5
Absents	0
Vote pour	35
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	0



Accusé de réception en préfecture  
094-219400546-20240404-DDRH2024224-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2024